CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Activités du rugby à XV

Code de la fiche : **RNCP41750**

Etat : **Active**

Télécharger la fiche | Aide en ligne | Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

Nomenclature du niveau de qualification	**Niveau 4**
Code(s) NSF	**335 :** Animation sportive, culturelle et de Loisirs
Formacode(s)	**15436 :** Éducation sportive **15429 :** Rugby
Date de début des parcours certifiants	**04-08-2025**
Date d'échéance de l'enregistrement	**03-08-2030**

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES	13001658700011	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement, l'enseignement et l'animation des activités du rugby, en toute sécurité, pour différents publics, nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités du rugby » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Activités visées :

Le titulaire du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités du rugby XV » exerce son activité d'éducateur sportif en autonomie. Il est responsable de son action sur les plans pédagogique, technique et organisationnel.
Il conduit des activités :
• de découverte : destinées à capter de nouveaux publics le temps d'une séance ;
• d'initiation : dans le but de faire appréhender les fondamentaux de la discipline ;
• d'apprentissage : notamment dans une intention de progression sportive vers les premiers niveaux de compétition tels que définis par la fédération délégataire concernée.

- Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins des publics et des financements / ressources mobilisables dans le champ du sport ou de l'animation.
- Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics.
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation.
- Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueilli.
- Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation.
- Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation.
- Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.
- Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV.
- Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV.
- Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby à XV.

Compétences attestées :

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation.
- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap.
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous.
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public.
- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendu.
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet.
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats

observés, pour rendre compte de ses impacts.
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.

- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage.
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous.
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation.
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.

- Définir les finalités d'un cycle de séances dans les activités du rugby à XV, en s'appuyant sur l'évaluation des besoins du public visé et en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés.
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances dans les activités du rugby à XV, en tenant compte des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, des risques identifiés et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages en sécurité.
- Vérifier l'environnement de pratique ainsi que les ressources nécessaires à la réalisation d'une séance dans les activités du rugby à XV, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de s'assurer de leur état et de leur disponibilité au moment prévu.
- Adapter les conditions de réalisation d'une séance dans les activités du rugby à XV, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer sa sécurité, celle des pratiquants et des tiers, le respect de la réglementation en vigueur et l'atteinte des objectifs.
- Accueillir les pratiquants à une séance dans les activités du rugby à XV, en en présentant les objectifs et modalités de déroulement, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap.
- Poser le cadre général de pratique, notamment sécuritaire, à respecter au cours d'une séance dans les activités du rugby à XV, en adaptant les consignes transmises selon les caractéristiques des pratiquants et les risques liés aux situations proposées, afin de garantir sa compréhension et son respect tout au long de la séance.
- Conduire une séance dans les activités du rugby à XV, en s'appuyant sur les moyens pédagogiques prévus, et en les adaptant selon les publics, les interactions sociales observées et la réalisation des situations, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun dans le collectif.
- Repérer les risques, freins ou difficultés rencontrés par les pratiquants, tout au long d'une séance dans les activités du rugby à XV, en identifiant les besoins individuels et collectifs spécifiques d'accompagnement, afin de garantir la progression des pratiquants en sécurité et intervenir, notamment en cas de situation accidentogène.
- Analyser une séance dans les activités du rugby à XV, en vérifiant l'atteinte des objectifs à travers les modalités d'évaluation prévues et en s'appuyant sur les réalisations et réactions des pratiquants, afin d'adapter les séances suivantes.
- Evaluer un cycle de séances en dans les activités du rugby à XV, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en mesurant les résultats individuels et collectifs obtenus, afin de rendre compte aux différentes parties prenantes et faire évoluer ses pratiques.

Modalités d'évaluation :

1. Production par le candidat d'un document écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Présentation du document suivie d'un échange avec les évaluateurs.

2. Production par le candidat d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet mis en œuvre au sein de la structure d'alternance. Présentation du ou des document(s) suivie d'un échanges avec les évaluateurs.

3. Présentation d'un dossier, réalisé par le candidat, sur la préparation d'un cycle de 3 séances de rugby à XV pour un public identifié (dont une captation vidéo portant sur la séance diagnostique), suivie d'un entretien.

4. Mise en situation de conduite de la 2ème ou 3ème séance du cycle susmentionné, suivie d'un entretien.

Blocs de compétences

RNCP41750BC01 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail

d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation. - Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap. - Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous. - Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public. - Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus. - Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet. - Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre. - Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts. - Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités.	La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen : **01** de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance ; **02** d'un entretien conduit à partir du support produit composé de : - une présentation orale par le candidat - un échange avec les évaluateurs.

RNCP41750BC02 - Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage. - Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous. - Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de	La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :

communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation.
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics.

RNCP41750BC03 - Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage dans les activités du rugby a XV dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
- Définir les finalités d'un cycle de séances dans les activités du rugby à XV, en s'appuyant sur l'évaluation des besoins du public visé et en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés. - Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances dans les activités du rugby à XV, en tenant compte des publics visés, notamment ceux en situation de handicap, des risques identifiés et des finalités du cycle de séances, afin de permettre le développement progressif des apprentissages en sécurité. - Vérifier l'environnement de pratique ainsi que les ressources nécessaires à la réalisation d'une séance dans les activités du rugby à XV, selon le contenu de la séance et le public visé, afin de s'assurer de leur état et de leur disponibilité au moment prévu. - Adapter les conditions de réalisation d'une séance dans les activités du rugby à XV, en tenant compte des spécificités des situations proposées, de l'environnement de pratique et des caractéristiques des pratiquants, afin d'assurer sa sécurité, celle des pratiquants et des tiers, le respect de la réglementation en vigueur et l'atteinte des objectifs. - Accueillir les pratiquants à une séance dans les activités du rugby à XV, en en présentant les objectifs et modalités de déroulement, afin d'instaurer un climat de confiance et créer une dynamique favorable à l'implication et à l'inclusion des pratiquants, notamment ceux en situation de handicap. - Poser le cadre général de pratique, notamment sécuritaire, à respecter au cours d'une séance dans les activités du rugby à XV, en adaptant les consignes transmises selon les caractéristiques des pratiquants et les risques liés aux situations proposées, afin de garantir sa compréhension et son respect tout au long de la séance. -Conduire une séance dans les activités du rugby à XV, en s'appuyant sur les moyens pédagogiques prévus, et en les adaptant selon les publics, les interactions sociales observées et la réalisation des situations, afin d'atteindre les objectifs de la séance et encourager la participation active de chacun dans le collectif. - Repérer les risques, freins ou difficultés rencontrés par les pratiquants, tout au long d'une séance dans les activités du rugby à XV, en identifiant les besoins individuels et collectifs spécifiques d'accompagnement, afin de garantir la progression des pratiquants en sécurité et intervenir, notamment en cas de situation accidentogène. - Analyser une séance dans les activités du rugby à XV, en vérifiant l'atteinte des objectifs à travers les modalités d'évaluation prévues et en s'appuyant sur les réalisations et réactions des pratiquants, afin d'adapter les séances suivantes. - Evaluer un cycle de séances en dans les activités du rugby à XV, en vérifiant son adéquation avec les finalités et objectifs initialement définis et en mesurant les résultats individuels et collectifs obtenus, afin de rendre compte aux différentes parties prenantes et faire évoluer ses	La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen : **01** de la production par le candidat d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ce support(s) comprend(nent) notamment les outils de communication utilisés ; **02** d'un entretien conduit à partir du ou des supports produit(s) composé : - d'une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum - d'un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

pratiques.	

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des blocs de compétences quel qu'en soit le mode d'acquisition.

Secteur d’activité et type d’emploi

Secteurs d’activités :

Le titulaire du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités du rugby XV » exerce ses missions principalement dans des structures ou groupements de structures, en majorité des associations sportives ou des collectivités territoriales.
Cependant, l'emploi est majoritairement recensé au sein du secteur fédéral et notamment d'associations sportives, auprès de groupes de pratiquants divers.

Il peut exercer son activité à temps plein ou à temps partiel.

Type d'emplois accessibles :

Les types d'emplois accessibles aux titulaires du BPJEPS rugby à XV correspondent à des emplois d’éducateur sportif, en responsabilité sur les dimensions pédagogique, technique et organisationnelle.

Code(s) ROME :

G1204 - Éducation en activités sportives

Références juridiques des règlementations d’activité :

L'activité de l’éducateur sportif en rugby à XV est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Voie d’accès

Le cas échant, prérequis à l’entrée en formation :

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

a) Etre titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes :
- a minima “ prévention et secours civiques de niveau 1 ” (PSC1) ou équivalent ;

- certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.
b) Justifier de la pratique du rugby à XV en compétition pendant une saison sportive ; ou
c) Justifier d'une expérience d'animation en rugby à XV d'une durée minimale de quatre-vingt heures.

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis disctincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d’accès				Date de dernièr

à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	e mo dific atio n
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé : de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.	-
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé : de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.	-
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé : de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.	-

En contrat de professionnalisation	X		Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé : de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé : de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ; de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport. A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports. Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
20/11/2024	Arrêté du 8 novembre 2024 portant modification du code du sport (partie arrêtés)
29/04/2016	Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
07/11/2024	Décret n° 2024-979 du 6 novembre 2024 actualisant les dispositions générales et communes relatives aux blocs de compétences des diplômes d'État de l'animation du sport et du sport et modifiant le code du sport

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation…) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
03/08/2025	Arrêté du 12 juin 2025 portant création de la mention « activités du rugby à XV » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Date de publication de la fiche	05-12-2025
Date de début des parcours certifiants	04-08-2025
Date d'échéance de l'enregistrement	03-08-2030
Date de dernière délivrance possible de la certification	03-08-2031

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Arrêté du 12 juin 2025 portant création de la mention « activités du rugby à XV » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » - Légifrance

Liste des organismes préparant à la certification :

Liste des organismes préparant à la certification

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP36249	BPJEPS - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "éducateur sportif" mention "rugby à XV"

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation